Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h50
Référence de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_73-DE

07b

# REPUBLIQUE FRANCAISE

| |
|---|
| **DEPARTEMENT** de l'AISNE |
| **ARRONDISSEMENT** de LAON |
| **CANTON** de CHAUNY |
| **COMMUNE** de CHAUNY |

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Conseil Municipal du 31 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le 31 mars à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 25 mars 2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** M. LIEVIN, Maire.

| |
|---|
| Nombre de membres dont le conseil doit être composé : .... 33 |
| Nombre de conseillers en exercice : ..... 33 |

**Etaient présents :**

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Jennifer CAURE
Sarah PIRAUX
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

**Mandat de procuration** : Mme LEDOUX à Mme GREHAN ; M. FERGUEN à M. LAPERSONNE ; M. EL BAIED à M. LIRUSSI ; M. WATIER à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C ; M. CHAFI à M. DELFORGE ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.
**Secrétaire de séance :** Mme LACAILLE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....26
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Votants.....33

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h50
Référence de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_73-DE

**Délibération 2022-73**

**07– BUDGET PRIMITIF 2022 - ADOPTION**

**b) activités annexes au service extérieur des pompes funèbres**

M. l'adjoint au Maire fait la présentation générale du budget primitif 2022. Il est présenté équilibré en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Le budget est voté avec la reprise anticipée des résultats de l'année 2021.

Le volume de ce budget s'élève 428 707,59 € :

dont 212 687,13 € en section de fonctionnement
216 020,46 € en section d'investissement

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Vote le BP 2022 « activités annexes au service extérieur des pompes funèbres » tel que présenté.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 1/4/2022
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Sylvie LAVALLARD.

Pour extrait conforme,
Affiché le 7 avril 2022
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.